

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

La Métropole Européenne de Lille vote l'attribution d'aides à la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus intermédiaires



Les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont voté l'octroi d'aides, à hauteur de 2 000 €, pour les propriétaires occupants aux ressources intermédiaires* pour leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Une prime supplémentaire de 5 000 € sera par ailleurs accordée à ceux qui effectuent des travaux de rénovation sur des Bâtiments Basse Consommation (BBC). Ce bonus pourra également être alloué aux propriétaires occupants éligibles au programme AMELIO+ qui s'engagent dans ce type de travaux.

Le financement d'une rénovation globale constitue un effort financier important et plus particulièrement pour les propriétaires dont les revenus sont dits intermédiaires*. Pour ce type de travaux, le reste à charge moyen estimé est de l'ordre de 18 000 €, déduction faite des certificats d'économies d'énergies et du crédit d'impôt « transition énergétique », qui a vocation à disparaître progressivement à partir de 2020.

Pour aider ces ménages aux revenus intermédiaires (plus de 50 000 foyers sur le territoire) à réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement, les élus métropolitains ont voté ce jour l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 000 €.

Pour être éligibles à cette aide, les ménages devront remplir un certain nombre de critères, notamment être propriétaires occupants sur le territoire métropolitain ou avoir des revenus supérieurs aux plafonds Anah mais inférieurs au plafond PLS. Parmi les autres critères, ils devront projeter des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur au moins deux postes permettant un gain énergétique d'au moins 40% ou l'atteinte d'une étiquette énergétique C et être accompagnés par un assistant à maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de la durée de leur projet.

« Je suis heureux du vote de cette nouvelle aide qui permet à davantage de métropolitains de rénover leur habitat. Cette mesure permet une réelle montée en puissance de la politique métropolitaine déjà engagée pour lutter contre la précarité énergétique » témoigne Bernard Haesbroeck, Vice-président en charge du Logement et de l'Habitat à la Métropole Européenne de Lille.

Un bonus « BBC » de 5 000 €

Pour compléter cette aide, la MEL a décidé de soutenir les ménages qui s'engagent dans des projets de rénovation plus ambitieux en mettant en place une aide supplémentaire de 5 000 € pour les rénovations de type Bâtiment Basse Consommation (BBC). Celle-ci sera ouverte aux ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond PLS. Autrement dit, les ménages accompagnés dans le cadre du programme AMELIO+ pourront également en bénéficier.

L'obtention de cette aide complémentaire est soumise à l'engagement du ménage sur un suivi-qualité de son chantier respectant la méthodologie du programme Facilaréno en faveur de la rénovation complète et performante, et pour lequel la MEL est investie depuis septembre 2019.

La Métropole Européenne de Lille agit en faveur de la rénovation énergétique

Le 28 juin 2019, le conseil de la MEL décidait d'attribuer une concession de service public (CSP) en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé, pour une durée de trois ans, pour permettre à l'ensemble des métropolitains d'accéder à une offre de service complète et sécurisée. **L'objectif est de permettre une massification de la rénovation du parc privé et de contribuer ainsi aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la MEL.**

Comment ? En enrichissant le réseau de conseils et d'accompagnement AMELIO (offre de services pour l'amélioration de l'habitat dans la Métropole Européenne de Lille animée depuis 2013 par la MEL) et en accompagnant davantage de ménages dans leur projet de rénovation, notamment ceux dont les ressources dépassent les plafonds fixés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

*Revenus intermédiaires : supérieurs aux plafonds Anah et inférieurs aux niveaux PLS (un logement « PLS » est une catégorie de logement social financé par un prêt locatif social qui permet aux personnes aux revenus limités de se loger).

Pour plus d'informations : **Maison de l'Habitat Durable** - 7 Bis Rue Racine, 59000 Lille : 03 59 00 03 59

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contact presse :

Charlotte Roussel
Attachée de presse
croussel@lillemetropole.fr
03 20 21 67 82